

Initiatives ministérielles

J'aimerais d'abord saluer la performance remarquable de mon collègue de Burin—Saint-Georges, en français, il a commencé en effet ses remarques en répondant à mon collègue de Laval, et je dois dire que j'ai été très impressionné, et je l'invite à le faire plus souvent, parce que c'était une prestation tout à fait exceptionnelle, d'une très grande qualité. Il a dit que le député de Laval avait dit que nous avons rien contre ces gens-là en parlant des employés de la Fonction publique, il a dit en français: Vos actions contredisent vos mots. Je comprends bien sûr qu'à la face des choses, quand on propose 0 p. 100 ou un gel de salaire à quelqu'un, c'est pas la façon la plus agréable de lui dire qu'on apprécie énormément son travail. Mais c'est pourquoi j'ai pris beaucoup de temps au fil des mois, le gouvernement aussi, pour expliquer à nos employés que c'était une mesure parmi beaucoup d'autres, mesure difficile, pénible, mais nécessaire. Le député a dit que nous avons cherché depuis le début—

[Traduction]

Selon lui, cet affrontement était voulu. Nous le recherchions pour des fins politiques. Je lui répondrai que, si l'on regarde ce qu'ont fait les gouvernements libéraux, cette année, dans les provinces, ils n'ont pas eu le courage comme nous de s'asseoir à la table des négociations et de pourparler. Ils se sont contentés de légiférer des augmentations nulles. Nous avons choisi de tenter l'impossible et d'essayer de bonifier notre offre.

Il a prétendu que nous avons changé les règles de la négociation en précisant, au départ, que les augmentations seraient de trois pour cent, puis, de zéro. En février, en fait, nous avons annoncé que le budget salarial demeurerait inchangé, mais que si nous arrivions assez tôt à nous entendre pour éviter la perte de 2 000 emplois—qui absorbent 1 p. 100 de la masse salariale—alors nous consentirions 1, puis 2 et 3 p. 100. Le coût en serait, toutefois, très élevé. Le syndicat a choisi de ne pas saisir la main tendue. Lorsque nous avons commencé à négocier, au mois de juin, il était trop tard. Nous ne pouvions trouver d'économies dans le budget salarial qui permettraient de procéder ainsi. Nous avons, je crois, fait preuve de beaucoup d'équité et de constance. Nous n'avons pas modifié les règles de base de la négociation.

• (1940)

Il a beaucoup parlé d'équité salariale. Je me demande dans quelle sphère vivaient les libéraux durant la dernière décennie. Nous sommes ceux qui avons décidé, en 1990, de verser une somme forfaitaire de 370 millions de dollars pour assurer l'équité salariale. Nous sommes également convenus de faire des versements soutenus totalisant 81 millions de dollars afin de permettre le rattrapage des salaires. Non seulement parlons-nous d'é-

quité salariale, comme eux, mais nous agissons. Je crois que nous résisterions aisément à la comparaison avec le Parti libéral.

Il fait allusion en outre au traitement régional et il trouve injuste que les menuisiers de sa circonscription soient payés moins cher que ceux de Toronto et des autres provinces canadiennes. Nous appliquons effectivement dans certains secteurs du traitement régional une politique qui semble juste. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement canadien, qui reçoit son argent des contribuables, devrait créer une concurrence absolument déloyale au plan régional. Nous nous efforçons de suivre les pressions du marché dans chaque secteur et de réagir en conséquence.

Cela me semble juste, car il nous faut entrer en concurrence avec d'autres dans ce secteur particulier. Nous le faisons, je crois, à des fins de bonne gestion. C'est un moyen juste et accepté.

Dans l'ensemble, comme je tiens à le répéter pour terminer, nous n'avons pas choisi la confrontation. Loin de là. Nous avons choisi la négociation. Il est triste que, comme il l'avait fait la veille de la présentation du budget, le syndicat ait déclaré au bout du compte ceci: «Nous n'allons jamais accepter qu'on bloque nos salaires. Nous allons faire la grève» et il a ajouté: «Il s'agit d'une grève politique».

C'est son problème. Quant à nous, nous ne prenons pas ici une décision politique, mais bien une bonne décision financière.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le président, j'ai deux ou trois choses à dire au ministre. Je n'ai pas pu m'empêcher d'intervenir après l'avoir entendu dire il y a un instant qu'il est acceptable de payer les fonctionnaires moins cher à Terre-Neuve, par exemple, ou en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou dans l'Île-du-Prince-Édouard qu'on les paie pour un emploi similaire ailleurs au Canada.

En d'autres termes, le ministre vient de dire que le taux de rémunération devrait dépendre de l'endroit où l'on travaille, c'est-à-dire de la province où l'on travaille. C'est toute une déclaration de la part du président du Conseil du Trésor, lequel s'exprime au nom du gouvernement pour tous les principes en matière de salaires.

En d'autres termes, cela veut-il dire que le gouvernement du Canada veut maintenant payer les secrétaires, les annonceurs radio de Radio-Canada en concurrence avec la radio privée, les commis qui travaillent pour le gouvernement fédéral en concurrence avec ceux du secteur privé, les secrétaires, les cadres, tous les professionnels et ainsi de suite selon le taux qui lui semble avoir cours dans telle ou telle province?